

NOUVEAU

VIO® Acti L

Amendement organique avec
additif agronomique

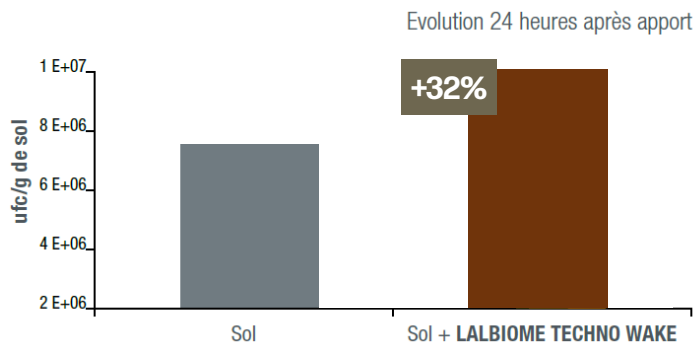


Elaborée avec des matières premières sélectionnées pour leur potentiel humus élevé, la **gamme technique et innovante VIO® Acti L** améliore les caractéristiques physiques et biologiques des sols.

L'additif **LALBIOME Techno WAKE** stimule la vie microbienne du sol, ce qui active la décomposition des matières organiques fraîches (résidus de cultures, fumiers, lisiers...) et permet de synchroniser la libération des éléments nutritifs fixés sur la matière organique (minéralisation) avec les besoins de la plante.

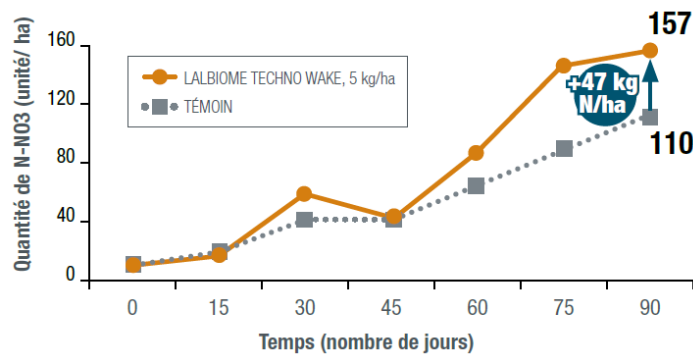
Stimulation des micro-organismes décomposeurs

AGRENE - sol d'Époisses (21)



Libération des éléments nutritifs

LARA EUROPE ANALYSES (31)



BÉNÉFICES

- Apporte de l'humus stable (**358 kg/tonne**) pour améliorer la structure du sol et augmenter la rétention en l'eau
- Active et stimule les micro-organismes du sol (+32%)
- Favorise la dégradation de la matière organique fraîche et libère les éléments nutritifs (minéraux et oligo-éléments)



Respecter la terre, nourrir le sol

Sans OGM
Sans additifs
100% naturel

VIO® Acti L

AMENDEMENT ORGANIQUE NF U 44-051 - Mélange de matières végétales et animales
Produit utilisable en agriculture biologique conformément au règlement (UE) n°2018/848

Vigne



Maraîchage



Arboriculture



Grandes cultures



Espaces verts



MATIÈRES PREMIÈRES

- Fientes de poules deshydratées
- Pulpe de raisin
- Pulpe d'olive
- Levures inactivées LYCC 6420, additif agronomique conformément à la norme NF U 44-204, AMM N° : 1160080.

CONDITIONNEMENT

- Big bag 500 kg
- Vrac

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- Amendement : Type 1
- Potentiel humus : 358 k g/T
- Calibre bouchons : 4,5 mm
- Densité produit : 0,73 (+ ou - 0,01)



Nous contribuons au financement du programme ADIVALOR pour la collecte et le recyclage des big bags.

ÉLÉMENTS DÉCLARABLES DANS LA NORME NF U 44-051 (% sur produit brut)

	VIO® Acti L
Azote (N) total	2 %
<i>dont N organique</i>	2 %
Anhydride phosphorique (P ₂ O ₅)	2 %
Oxyde de potassium (K ₂ O)	2 %
Matière sèche	90 %
Matière organique	65 %
C/N	10

ÉLÉMENTS NON DÉCLARABLES DANS LA NORME NF U 44-051 (% sur produit brut)

	VIO® Acti L
ISMO	0,55
Oxyde de calcium (CaO)	4 %
Oxyde de magnésium (MgO)	0,5 %
Anhydride sulfurique (SO ₃)	0,8 %
Cuivre (Cu)	40 g/T
Bore (B)	20 g/T
Zinc (Zn)	150 g/T
Manganèse (Mn)	140 g/T



Fabriqué en France. Facile à stocker et à épandre, sans odeur. L'accès aux animaux d'élevage aux pâturages est interdit. L'utilisation des récoltes comme fourrage est interdite pendant au moins 21 jours après application. Sous produits animaux de catégorie 2 et/ou 3, non destinés à la consommation humaine et animale. Interdit pour l'alimentation animale, ne pas stocker à proximité d'aliments pour animaux d'élevage. Ne pas ingérer, se laver et se sécher les mains après usage.

CONTACT

27 ZAE La Gouinière
79380 La Forêt sur Sèvre
Tél. : 05 49 80 74 02 - contact@violleau.fr

VIOLLEAU
AKIOLIS